



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit public

de l'Université de Versailles Saint-
Quentin-en-Yvelines - UVSQ

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- UVSQ

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilitation(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit public

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150007875

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Faculté de droit et science politique, site de Guyancourt
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de master *Droit public* de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines repose sur une première année (M1) *Droit public*, accessible aux étudiants titulaires d'une licence mention *Droit*, d'une licence mention *Administration publique* ou de tout autre diplôme équivalent et sur une seconde année (M2) déclinée autour de cinq spécialités : *Droit des contentieux publics*, *Droit immobilier public*, *Droit public international et européen* (co-habillée avec l'Université Paris-Sud), *Carrières publiques, métiers du politique, méthodes de recherche et droit politique* et *Gouvernance mutualiste*. En fonction des spécialités, la mention permet aux diplômés de s'insérer dans le monde de l'entreprise (juristes), des avocats ou encore dans les administrations publiques (tant nationales que locales).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Il importe de souligner, au préalable, que l'expertise est fondée sur le rapport d'autoévaluation transmis par l'université et qui demeure le seul document mis à disposition (en dehors des annexes et des fiches RNCP), ce qui a rendu l'évaluation complexe en raison du peu de données sur certains aspects essentiels. La spécialité *Gouvernance mutualiste*, ouverte en 2012 n'entre pas dans le champ de l'évaluation.

Il s'avère que les cours fondamentaux en M1 ne nourrissent que deux des quatre spécialités proposées en M2, à savoir : *Droit des contentieux publics* et *Droit immobilier public*. Les spécialités *Droit public international et européen* et *Carrières publiques, métiers du politique, méthodes de recherche et droit politique* ne peuvent s'appuyer que sur des cours obligatoires sans travaux dirigés (TD) ou des cours optionnels. Il existe bien une déconnection entre la première année du master (M1) et les spécialités de seconde année (M2), comme le remarque d'ailleurs le dossier. La mention manque d'homogénéité et se caractérise par la généralité de son intitulé qui masque, malheureusement, la qualité des spécialités effectivement rattachées au droit public interne. Il ressort des expertises effectuées sur la base du dossier de l'Université Paris-Sud, co-habilitée pour la spécialité *Droit public international et européen*, que ce parcours dérive davantage du M1 dispensé au sein de cette université que du M1 de l'université de Versailles.

La mention est adossée au Centre de Recherche Versailles Institutions Publiques (VIP). Le rattachement avec les milieux socio-professionnels découle essentiellement de la présence des professionnels (20 % des enseignements assurés), de la politique de stage des spécialités et, plus spécifiquement, de l'ouverture à l'apprentissage de la spécialité *Droit immobilier public* qui favorise la création de réseaux. En revanche, les échanges avec les autres universités ou instituts et écoles de formation, ne sont pas mentionnés. De même, les relations et échanges internationaux se cantonnent au programme Erasmus. Néanmoins, le positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économique est globalement satisfaisant.

Le M1 accueille annuellement une cinquantaine d'étudiants. Il est fait état d'un taux de réussite extrêmement variable, mais surtout en chute inquiétante (de 82,14 % en 2007 / 55,36 % en 2012). Les taux de réussite des étudiants au sein des spécialités de M2 n'ont pas fait l'objet d'un recensement au niveau de la mention, mais se retrouvent présentées dans les données spécifiques à chaque spécialité, avec des niveaux variables. Il en est de même s'agissant du devenir des étudiants où les données sont nettement plus développées dans les parties spécifiques aux spécialités qu'à celles de la mention.

L'équipe pédagogique repose exclusivement, en M1, sur des enseignants-chercheurs et aucune donnée ne permet d'apprécier la place accordée aux intervenants extérieurs dans les spécialités de M2. La finalité recherche ne constitue pas une dominante de la mention, néanmoins un mémoire de recherche peut être réalisé en M1 et en M2. La formation met l'accent sur la professionnalisation. Le dossier souligne l'existence de stages en M1, mais ceux-ci ne sont pas maquettés et ne sont donc pas évaluables et capitalisables en crédits ECTS. Les stages sont obligatoires en M2 alors que la spécialité *Droit immobilier public* est organisée en apprentissage.

Les instruments du pilotage (évaluation par les étudiants, commission pédagogique dont la composition ne correspond pas à celle d'un conseil de perfectionnement en l'absence des professionnels extérieurs) ne sont pas spécifiques à la mention, ce qui est un peu regrettable. Les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) manquent d'actualisation (par exemple, sur les codes ROME, répertoire opérationnel des métiers et des emplois) et les ADD (annexes descriptives au diplôme) sont absentes. En l'état, la structure de la mention ne présente pas la cohérence et la lisibilité requises tant pour les étudiants que pour leurs futurs employeurs. Le manque d'institutionnalisation du pilotage empêche la formation de remplir correctement les critères d'évaluation.

- Point fort :

- La professionnalisation présente au sein des spécialités *Droit des contentieux publics* et *Droit immobilier public*.

- Points faibles :

- La structuration de la mention qui brouille la lisibilité des deux spécialités reposant fondamentalement sur la première année de master.
- La nature artificielle du rattachement des spécialités *Carrières publiques, métiers du politique, méthode de recherche et droit politique* et *Droit public internationale et européen*.
- La faible attractivité de la première année de master.
- Le manque d'institutionnalisation du pilotage de la mention.



- Recommandations pour l'établissement :

Une reconfiguration de la mention pourrait valoriser le potentiel des spécialités *Droit des contentieux publics* et *Droit immobilier public*. Il conviendrait d'institutionnaliser le pilotage.

Evaluation par spécialité

Droit des contentieux publics

• Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Faculté de droit et science politique, (Guyancourt)

Établissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

• Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des contentieux publics* forme des spécialistes des différents contentieux publics (administratifs, constitutionnels, européens, mais aussi judiciaires dès lors que les personnes publiques sont concernées). Les débouchés sont principalement ceux d'avocats, de juristes publics ou encore de magistrats administratifs.

• Appréciation :

La spécialité *Droit des contentieux publics* est déclinée en quatre axes : les principes fondamentaux, le droit européen (Union européenne et Convention européenne des droits de l'Homme), les approches disciplinaires spécialisées et la pratique contentieuse auxquels s'ajoute un cycle de conférences sur le droit comparé des contentieux publics européens. La professionnalisation est une dominante de la formation, un module étant dédié aux stages d'une durée minimale de huit semaines, mais qui peuvent aussi être annualisés. La spécialité bénéficie d'un réseau partenarial identifié sur le Web. En revanche, l'apprentissage de la recherche à vocation doctorale n'est pas clairement défini. A cet égard, il est fait référence au mémoire de stage, mais qui n'est pas apparemment un mémoire de recherche.

Les connaissances dispensées dans la formation sont effectivement valorisables par les étudiants tant sous l'angle professionnel que scientifique. Il est regrettable qu'il n'y ait pas d'enseignements en langue. A ce titre, l'apprentissage de compétences professionnelles s'opère dans le cadre des séminaires au moyen d'exercices pratiques et de « juridiction simulée », mais également au cours des stages qui donnent lieu à la rédaction d'un mémoire. La spécialité présente une réelle attractivité puisque 70 à 80 % des demandes d'inscription (jusqu'à 200 certaines années) proviennent d'étudiants extérieurs, pour des promotions variant de 18 à 30 étudiants selon les années, mais avec une tendance à la hausse, comportant deux tiers d'étudiants venant d'un autre M1 que celui de *Droit public*. Les taux de réussite sont bons (de 80 à 100 % sauf en 2010-2011, avec 65,5 %). L'insertion professionnelle est très correcte (le taux de réponse aux enquêtes dépasse les 90 % en n+1 et 70 % en n+2) avec un taux de plus de 70 % et un développement de la poursuite en doctorat ces dernières années. Les étudiants s'orientent majoritairement vers la profession d'avocat (situation en année N+1 : 39 % ; en N+2 : 48 %) puis vers des fonctions de juriste territorial (N+1 : 23 % ; N+2 : 26 %), juriste d'Etat (N+1 : 12 % ; N+2 : 12 %) et juriste d'entreprise (N+1 : 15 % ; N+2 : 10 %).

Le pilotage de la spécialité repose traditionnellement sur la responsabilité du directeur de la spécialité et de l'équipe pédagogique (huit universitaires et 10 professionnels représentants les divers métiers en lien avec le contentieux). Le dossier ne montre pas d'instruments collégiaux de pilotage et ne répond donc pas pleinement aux critères d'évaluation.

• Points forts :

- Les relations entretenues avec les professionnels.
- Les exercices pratiques agencés dans le cadre des séminaires.
- L'insertion professionnelle est bonne.

- Points faibles :

- Les objectifs scientifiques ne sont pas clairement formulés.
- Le pilotage n'est pas suffisamment institutionnalisé.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de mieux définir les perspectives scientifiques et de mieux institutionnaliser le pilotage.

Droit immobilier public

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Faculté de droit et science politique, (Guyancourt)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit immobilier public* a pour vocation de former des professionnels capables de gérer les questions juridiques relatives aux opérations de construction et d'investissements immobiliers des personnes publiques (gestion du domaine public, occupation des sols, travaux et ouvrages publics). Les débouchés se trouvent dans le secteur public (service juridique et immobilier), en entreprises ou encore en cabinets d'avocats (spécialisé en droit immobilier). La spécialité est notamment accessible aux titulaires d'une première année de master en droit public ou en droit public des affaires.

- Appréciation :

La spécialité repose sur des unités d'enseignement clairement identifiées qui permettent l'acquisition des connaissances fondamentales au moyen de séminaires dont les intitulés reflètent parfaitement la finalité et les objectifs de la formation (droit de l'urbanisme, droit des contrats publics et thématiques spécialisées : environnement, concurrence, droit pénal et fiscal). L'acquisition des compétences s'effectue au moyen d'un module réservé à l'apprentissage des pratiques contentieuses et administratives par le biais d'ateliers « opérationnels ». La spécialité possède une vocation essentiellement professionnelle bien qu'elle ait été dotée d'une voie recherche à partir de l'année universitaire 2008-2009. Il s'avère que la dimension scientifique du parcours n'a pas été véritablement modélisée et que le retour d'expérience conduira très certainement à une configuration exclusivement professionnelle. Celle-ci constitue d'ailleurs l'atout majeur de la spécialité qui est ouverte à l'apprentissage par alternance (20 étudiants par an), à la formation continue (deux étudiants par an) et à la formation initiale (trois à quatre étudiants par an). Ceci conduit à une mixité des publics intéressante, mais complexe en raison de modalités pédagogiques différentes en principe. La formation présente ainsi une originalité certaine.

L'attractivité de la formation est honorable (150 à 200 demandes annuelles) pour des promotions variant de 19 à 26 étudiants, dont, finalement, peu d'étudiants extérieurs. Les taux de réussite sont excellents (plus de 90 %). La spécialité est performante dans sa dimension professionnelle. Le suivi des diplômés est bien organisé (avec plusieurs enquêtes réalisées sur les promotions depuis 2003 et un tableau récapitulatif des métiers exercés : surtout juristes publics plus de 45 % et juristes en entreprise pour 20 %). 75 % des diplômés trouvent un emploi dès leur sortie.

L'équipe pédagogique, composée de 15 membres, comporte des enseignants-chercheurs auxquels s'adjoignent huit intervenants professionnels extérieurs ainsi que des praticiens pour les besoins d'interventions ponctuelles. De ce fait, les liens noués avec les milieux socio-professionnels sont étoffés et bénéficient aux étudiants. Le dossier ne montre pas clairement les modalités de pilotage de la spécialité, empêchant la spécialité de répondre de manière satisfaisante à ce critère d'évaluation.

- Points forts :

- L'ouverture à l'apprentissage.
- Une bonne insertion professionnelle.

- Points faibles :

- L'initiation et la formation à la recherche, si cette voie devait être maintenue.
- Le manque d'information sur l'institutionnalisation du pilotage.

- Recommandations pour l'établissement :



Il conviendrait de mieux préciser les conditions de pilotage de la spécialité. L'apport supplémentaire de moyens matériels, financiers et humains au pilotage de la spécialité et de son suivi permettrait de valoriser la formation.

Carrières publiques, métiers du politique, méthode de recherche et droit politique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Faculté de droit et science politique, (Guyancourt)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Carrières publiques, métiers du politique, méthode de recherche et droit politique* comporte deux options : *Carrières publiques* qui prépare aux concours de la fonction publique et *Métiers du politique* qui prépare aux métiers d'assistants parlementaires, de collaborateurs ou de conseillers d'élus ou encore de lobbyistes. La spécialité est commune aux mentions de master : *Droit public* et *Science politique et communication*. Elle est donc accessible aux étudiants titulaires d'une première année de master (M1) tant de droit public ou de droit privé que de science politique, que d'un diplôme équivalent (M1 en sciences humaines et sociales ou diplôme de l'IEP).

- Appréciation :

L'organisation pédagogique de la formation prend en compte le rattachement à deux mentions de master (*Droit public* et *Science politique et communication*). La mixité des étudiants se retrouve notamment à l'occasion des enseignements du tronc commun qui représentent une grande partie des enseignements (culture générale, méthodologie de l'argumentation, langue, introduction aux politiques économiques, droit parlementaire, mais aussi mise à niveau). Les autres enseignements sont spécifiques aux options et adaptés aux objectifs respectifs (méthodologie dans une option et pratique et stage de quatre mois dans l'autre). Il est regrettable que l'option *Carrières publiques* n'ait pas prévu un stage, alors que les concours demandent aujourd'hui une certaine connaissance du monde de l'administration que seul le stage peut permettre d'acquérir. Il manque aussi l'acquisition de compétences techniques dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). La configuration de la spécialité conduit à ce que la formation ne soit pas pleinement satisfaisante.

L'attractivité à cette spécialité reste moyenne (environ 80 candidatures annuellement pour le parcours *Métiers du politique*) pour des promotions inférieures, pour les deux options, à 30 étudiants. Il ressort, par déduction, du dossier que l'option *Métiers du politique* comporte en moyenne 14 étudiants, alors que l'option *Carrières publiques* se compose en moyenne de 11 étudiants. Les taux de réussite sont satisfaisants, variant de 85,19% à 96,43%. L'insertion professionnelle des diplômés est très moyenne puisque seulement 43 % des diplômés réussissent des concours de catégorie A. Néanmoins, nous disposons de données sur les diplômés admis à un concours : pour les diplômés de l'option *Carrières publiques* (IRA, attaché territorial, officier de gendarmerie, inspecteur du trésor) voir A+ (ENM, Saint-Cyr, commissaires aux armées) ou de l'option *Métiers du politique* (66 % des diplômés trouvent un emploi dans les trois mois après leur sortie de la formation, plutôt dans les collectivités territoriales, 50 % des cas ; mais aussi même si c'est moins fréquent au Parlement ou dans les cabinets ministériels). Les critères d'évaluation sur ces enjeux de l'attractivité et de l'insertion professionnelle ne sont pas remplis au regard des taux tant de réussite que d'insertion (ou de réussite aux concours).

L'équipe pédagogique correspond aux attentes au regard des objectifs tant pédagogiques que d'insertion professionnelle. En revanche, le dossier ne permet pas de se rendre compte de l'existence d'instruments collégiaux de pilotage. Néanmoins, la spécialité sait évoluer avec de nouveaux aménagements (partenariat avec la mention *Droit privé et carrières judiciaires* par exemple pour mieux accompagner les étudiants vers les concours de la police ou abandon de l'option *Méthode de la recherche* qui avait fait l'objet de remarques de l'AERES lors de l'évaluation précédente).

- Points forts :

- Cohérence du projet pédagogique.
- Adaptation de la formation aux objectifs.

- Points faibles :

- L'absence de stage dans l'option *Carrières publiques*.
- La manque lisibilité de la formation.
- L'absence d'instruments collégiaux institutionnalisés pour le pilotage.
- L'insuffisance du dispositif de suivi du devenir professionnel des étudiants.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait d'ajouter certaines compétences techniques dans la formation (NTIC) et de prévoir un stage pour l'option *Carrières publiques*. La systématisation des stages permettrait de parfaire l'objectif d'insertion professionnelle. Les outils collectifs de pilotage devraient être institutionnalisés.

Droit public international et européen

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Faculté de droit et science politique, (Guyancourt) ; Université Paris-Sud (Sceaux)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité :

Université Paris-Sud

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit public international et européen*, à finalité recherche, est axée sur le droit des contentieux internationaux et européens et repose sur des enseignements théoriques globaux (compétences) et thématiques (responsabilité / propriété intellectuelle). Cette structuration vise à répondre aux besoins de spécialisation requis dans le cadre scientifique et professionnel du domaine considéré. Elle est accessible aux étudiants ayant suivi la première année de master de la mention *Droit des activités internationales et européennes* de l'Université Paris-Sud qui se décline en deux parcours : *Droit public international et européen* et *Droit international et européen des affaires*, ainsi qu'aux étudiants de la mention *Droit public* de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Plus généralement, la spécialité est ouverte aux étudiants ayant effectué une première année de master dont les prérequis correspondent aux exigences requises par la spécialité. Celle-ci a pour objectif de préparer à la rédaction d'une thèse, mais également de permettre la préparation aux concours nationaux et internationaux et de favoriser l'accès aux emplois dans la fonction diplomatique et consulaire ainsi que ceux offerts dans les organisations internationales et les entreprises.

- Appréciation :

La spécialité est en adéquation avec les orientations scientifiques et professionnelles clairement exposées. La finalité « Recherche » se manifeste par la rédaction d'un mémoire, mais également par la participation aux concours de plaidoiries, par des simulations de négociations, des contacts avec les praticiens et des visites d'organisations internationales. Ces modalités pédagogiques permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences tant scientifiques que professionnelles. Le parcours n'intègre pas de stages. Dans la perspective d'une insertion professionnelle des étudiants ne poursuivant pas d'études doctorales à l'issue de leur seconde année de master, la faculté de suivre un stage s'avèrerait opportune. Dans la même perspective, la mise en place de partenariats internationaux institutionnalisés serait profitable aux étudiants. Dans l'ensemble, la configuration de la spécialité permet d'atteindre les connaissances et compétences attendues de la formation.

Le taux de réussite, oscillant de 95 à 100 %, assorti au taux d'insertion professionnelle (85 % avec 40 % de poursuite en doctorat) permet de conclure à une réelle adéquation entre les objectifs poursuivis par la formation et leur concrétisation effective, avec quelques détails sur la nature de cette insertion.

Le pilotage est « traditionnel » par le biais de l'équipe pédagogique, mais le dossier ne fait pas mention d'instruments propres à assurer un suivi satisfaisant de la formation et du devenir des étudiants.

- Points forts :

- La participation aux concours de plaidoiries.
- Les thématiques des enseignements proposés.

- Points faibles :

- L'institutionnalisation de partenariats internationaux.
- L'insuffisante institutionnalisation du pilotage collectif.

- Recommandations pour l'établissement :

L'institutionnalisation de partenariats internationaux contribuerait à renforcer l'attractivité et la réalisation des objectifs recherchés par la spécialité. Le pilotage de la spécialité mériterait d'être conforté sur la base d'une structure administrative spécifiquement dédiée. Il serait peut-être envisageable d'intégrer des intervenants extérieurs professionnels dont l'expérience permettrait d'envisager une analyse scientifique sous le prisme de la pratique du droit.



Observations de l'établissement



Versailles, Le 16 avril 2014

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

A

AERES

Jean-Marc GIEB

Directeur de la section des formations et diplômes

20 rue Vivienne

75002 Paris

Objet : Evaluation des formations de licences, licences professionnelles et masters de la vague E

Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier du 28 mars 2014, je vous prie de bien vouloir trouver ci joints les observations relatives aux rapports d'évaluation des formations de niveau licence et master du contrat quinquennal 2010-2014.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président
Pour le Président
et par délégation
Stéphane DELAPLACE
Le Vice-Président
du Conseil d'Administration
Jean-Luc VAYSSIÈRE



N° demande : MA-S3MA150007875

Domaine : DEG

Niveau : Master

Mention : DROIT PUBLIC

Spécialité : CARRIERES PUBLIQUES, METIERS DU POLITIQUE, METHODES DE RECHERCHE ET DROIT POLITIQUE (R+P)

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans ce dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

En métiers du politique, un suivi systématique du devenir des étudiants est effectué. Un tableau de suivi est remis à jour 3 fois par an (mail envoyé à tous les étudiants) et une rencontre annuelle entre des anciens étudiants (qui sont de plus en plus nombreux à intervenir dans le master) et ceux du master 2 est organisée.

En Carrières publiques, un suivi est également effectué, de façon à prendre en compte les résultats d'étudiants qui réussissent souvent les concours plusieurs années après avoir été diplômés. C'est pour cette raison que le taux d'insertion professionnelle en Carrières publiques est légèrement supérieur aux chiffres calculés par l'AERES.

Un comité de pilotage va être mis en place (cf. projet pour 2015-2019). Il existe déjà informellement par une réunion annuelle avec les intervenants professionnels les plus investis dans la formation.

*Les NTIC seront intégrés dans la formation dans le cadre de la nouvelle maquette (cf. projet pour 2015-2019) du master « métiers du politique et gouvernance territoriale ».

Spécialité : DROIT DES CONTENTIEUX PUBLICS (P)

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui



n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans ce dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

Spécialité : DROIT IMMOBILIER PUBLIC (R+P)

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans ce dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts.

Selon le rapport, dans les recommandations générales sur la mention Droit public, il est indiqué : « une reconfiguration de la mention pourrait valoriser le potentiel des spécialités Droit des contentieux publics et Droit immobilier public. Il conviendrait d'institutionnaliser le pilotage ».

Dans le cadre du projet déposé dans le cadre du futur contrat quinquennal 2015-2019, une telle reconfiguration est prévue, spécialement afin de rendre possible l'ouverture à l'apprentissage du parcours de Droit immobilier public, dès la première année de master. Cette reconfiguration devrait également permettre d'améliorer la visibilité dudit parcours. Quant à l'institutionnalisation du pilotage, voir ci-dessous, à propos du master de droit immobilier public.

SPECIALITE

Selon le rapport, le master de droit immobilier public présente deux points faibles.

1°) Premier point faible indiqué : « L'initiation et la formation à la recherche, si cette voie devait être maintenue ».

La voie recherche a déjà, dans les faits, été supprimée. Son renouvellement n'a pas été demandé dans le cadre du dossier d'habilitation pour le futur contrat quinquennal 2015-2019.

2°) Second point faible indiqué : « Le manque d'information sur l'institutionnalisation du pilotage ».

Le pilotage quotidien du master est assuré par le directeur de la formation. Ce dernier peut néanmoins s'appuyer (spécialement depuis 2009 et l'ouverture à l'apprentissage) sur des enseignants intervenants dans le master, sur le responsable pédagogique et le chargé de relations avec les entreprises du Centre de formation des apprentis mais aussi sur quelques maîtres d'apprentissage particulièrement impliqués dans la formation. Dans le dossier d'habilitation pour le futur contrat quinquennal 2015-2019, il a été décidé d'institutionnaliser et d'officialiser cette



pratique par la constitution d'un « Conseil de perfectionnement du master de droit immobilier public ». Ce conseil comprend deux formations.

En formation plénière, il est composé des enseignants chargés de cours dans le master, d'un ou plusieurs représentants du Centre de formation des apprentis d'Alembert et d'un ou plusieurs représentants des structures accueillant des apprentis. Le Conseil se réunit au moins une fois par an (ce qui correspond à la réunion tenue chaque année en octobre ou novembre, depuis 2009) et tous les Maîtres d'apprentissage sont alors invités à cette réunion. Il s'agit alors surtout de renforcer les liens avec les partenaires du master et d'échanger sur les évolutions générales de la formation, notamment pour « coller » aux besoins du secteur.

En formation restreinte, le Conseil de perfectionnement est composé, selon les besoins, du responsable pédagogique du CFA et d'un, deux ou trois enseignants statutaires de l'UVSQ.

En pratique, la formation restreinte intervient sur des questions variées (campagnes de promotion et d'information du master, forme et contenu des dossiers de candidatures, sélection des candidatures, répartition annuelle ou semestrielle de l'emploi du temps, proposition de recrutement d'intervenants, choix des conférences d'actualité ...).

Spécialité : DROIT PUBLIC INTERNATIONAL ET EUROPEEN (R)

Les responsables de dossiers observent collectivement que les experts de l'AERES déplorent l'absence d'un certain nombre de données chiffrées (notamment de tableaux d'indicateurs) qui n'étaient pourtant pas réclamées par le dossier de bilan. Ces données étaient demandées, et ont été précisément renseignées, dans ce dossier de renouvellement qui n'a apparemment pas été communiqué aux experts. L'institutionnalisation de partenariats internationaux est l'un des objectifs de la future équipe de direction, puisque le Master sera co-dirigé par deux nouveaux directeurs à compter de la rentrée universitaire 2014. La faculté de droit de l'UVSQ a d'ailleurs déjà commencé en étant la première faculté de droit de France à établir un lien officiel avec le Conseil de l'Europe qui pourra être exploité particulièrement pour les étudiants du M2 DPIE. Ce lien privilégié permettra également de répondre à l'une des recommandations de solliciter des intervenants extérieurs professionnels.

L'institutionnalisation du pilotage collectif, pour la raison mentionnée ci-dessous, sera renforcée à la faveur d'un changement d'équipe.